

# HONORAIRES

## Ventes

Les honoraires de transaction sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat.

• Prix net vendeur	Valeur
0 € - 499 999 €	5 % TTC
500 000 € - 999 999 €	4 % TTC
> 1 000 000 €	3 % TTC

Viager : 6% TTC

Fonds de commerce, terrain à bâtir :7% TTC

## Locations

### Honoraires a la charge du locataire :

Visites, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail et de réalisation de l'état des lieux,

11 Euros / m<sup>2</sup> selon décompte ci-dessous :

Visite du bien : 3 Euros TTC/ m<sup>2</sup>

Constitution du dossier du locataire: 2 Euros TTC/ m<sup>2</sup>

Rédaction du bail : 3 Euros TTC/ m<sup>2</sup>

Etat des lieux: 3 Euros TTC/ m<sup>2</sup>

### Honoraires a la charge du propriétaire :

Visites, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail et de réalisation de l'état des lieux,

11 Euros /m<sup>2</sup> selon décompte ci-dessous:

Visite du bien : 3 Euros TTC / m<sup>2</sup>

Constitution du dossier du locataire: 2 Euros ttc/ m<sup>2</sup>

Rédaction du bail : 3 Euros TTC/ m<sup>2</sup>

Etat des lieux: 3 Euros TTC/ m<sup>2</sup>

En tout état de cause, les honoraires dûs seront plafonnés à un mois de loyer charges incluses.